

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés et réaliser des statistiques de visites. [En savoir plus à propos des cookies. \(/accueil/mentions-legales\)](#)



(<http://www.naturefrance.fr/sinp>)






[\(/accueil/index\)](#) > [Données et Outils \(/accueil/donnees-referentiels\)](#) > [Recherche de données Natura 2000 \(/accueil/recherche-de-donnees/natura2000\)](#) > [FR1112013- Sites de Seine-Saint-Denis](#)

## FR1112013 - SITES DE SEINE-SAINT-DENIS

Site de la directive "Oiseaux"

Base de référence : septembre 2017.

[← Nouvelle recherche \(/accueil/recherche-de-donnees/natura2000\)](#)

-  **Téléchargez** le formulaire Standard de Données du site Natura 2000 au format PDF  
[\(/docs/natura2000/fsdpdf/FR1112013.pdf\)](/docs/natura2000/fsdpdf/FR1112013.pdf)
-  **Téléchargez** les données du site Natura 2000 au format XML  
[\(/docs/natura2000/fsdxml/FR1112013.xml\)](/docs/natura2000/fsdxml/FR1112013.xml)
-  **Cartographie du site Natura 2000**  
[\(/zone/sinp/espaces/viewer/type/61/code/FR1112013\)](/zone/sinp/espaces/viewer/type/61/code/FR1112013)

### Identification du site ▼

**Type :** A (ZPS)

**Code du site :** FR1112013

**Compilation :** 30/11/2005

**Mise à jour :**

**Appellation du site :** Sites de Seine-Saint-Denis

**Dates de désignation / classement :**

- ZPS : Premier arrêté : 26/04/2006
- ZPS : Dernier arrêté : 26/04/2006

### Texte de référence ▼

🔗 Arrêté du 26 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 Sites de Seine-Saint-Denis (zone de protection spéciale)  
[http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000817060](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000817060)

### Localisation du site ▼

**Coordonnées du centre (WGS 84) :**

- **Longitude :** 2,39972 (E 2°23'58")
- **Latitude :** 48,94444 (N 48°56'39")

**Superficie :** 1 157 ha.

**Pourcentage de superficie marine :** 0 %

**Altitude :**

- Min : 31 m.
- Max : 124 m.
- Moyenne : 80 m.

**Régions biogéographiques :**

**Atlantique :** 100%

**REGION :** ILE-DE-FRANCE

**DEPARTEMENT :** Seine-Saint-Denis (100%)

**COMMUNES :** Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Clichy-sous-Bois, Coubron, Courneuve, Dugny, Gagny, Île-Saint-Denis, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Stains, Vaujours, Villepinte.

## Carte de localisation

+  
-<https://www.ign.fr> [géoportail](https://www.ign.fr) (<https://www.ign.fr>)Conditions générales d'utilisation ([https://www.geoportail.gouv.fr/depot/api/cgu/licAPI\\_CGUF.pdf](https://www.geoportail.gouv.fr/depot/api/cgu/licAPI_CGUF.pdf))

## Description du site



## Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	35%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	21%
Prairies améliorées	12%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Pelouses sèches, Steppes	1%

## Autres caractéristiques du site

Le site est composé de 14 grandes entités :

1. Parc départemental de la Courneuve,
2. Parc départemental de l'île Saint-Denis,
3. Parc départemental du Sausset,
4. Bois de la Tussion
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin,
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands,
7. Futur parc départemental de la Haute Isle,
8. Promenade de la Dhuis,
9. Plateau d'Avron,
10. Parc des Beaumont à Montreuil,
11. Bois de Bernouille à Coubron,
12. Forêt de Bondy,
13. Parc national de Sevran.
14. Bois des Ormes

## Qualité et importance

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigus à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Ile-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir (nicheurs assez rares en Ile-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

Le département accueille des espèces assez rares à rares dans la région Ile-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette babillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochevis huppé, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc, Traquet tarier) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousserolle verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Traquet pâle, Tourterelle des bois).

Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Tel est le cas par exemple du parc de la Courneuve, le plus vaste du département avec 350 ha. Composé de reliefs, d'une vallée et de plusieurs lacs et étangs, il a été modelé à partir des déblais de la construction du Périphérique de Paris dans les années 1960. Il héberge actuellement une petite population de trois couples de Blongios nain.

Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne (Haute-Île, Île de Saint-Denis) permettent au Martin Pêcheur de nicher.

La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage. Les zones de roselières sont fréquentées régulièrement par une petite population hivernante de Bécassine des marais (parc du Sausset). La Bécassine sourde et le Butor étoilé y font halte. Les grands plans d'eau attirent des concentrations d'Hirondelle de rivage. De grandes zones de friches sont le domaine de la Bécasse des bois, des Busards cendré et Saint-Martin, de la Gorge-bleue à miroir, du Hibou des marais, de la Pie-grièche écorcheur et du Traquet Tarier...

Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire des espaces naturels de Seine-Saint-Denis. Doté d'un schéma vert départemental, il gère 654 hectares d'espaces verts et aménage les parcs en association avec le public par le biais de Comités des usagers. Ses actions menées pour le développement des espaces verts sont notamment centrées sur le thème " développement et mise en valeur du patrimoine naturel ". Un partenariat se développe avec des établissements scientifiques (Universités Paris 6 et 7 sur la biodiversité, Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et avec le tissu associatif (LPO, CORIF, ANCA, Ecoute nature...). Ainsi, un Observatoire de la Biodiversité a été mis en place par le Conseil général, destiné à valoriser la richesse faunistique et floristique des parcs départementaux.

## Vulnérabilité

La nature a su s'installer discrètement au sein du tissu urbain alors qu'elle n'y était pas ou peu attendue.

Les éventuels projets d'aménagements ainsi que la gestion de ces espaces, devront prendre en compte les enjeux avifaunistiques de ce territoire.

La fréquentation très importante de la plupart de ces sites, qui ne saurait être remise en cause compte tenu des enjeux sociaux qu'elle sous-tend, pourra utilement être réorientée, dans certains secteurs, vers une sensibilisation à l'environnement, centrée notamment sur les oiseaux.

La mise en réseau des différentes entités peut favoriser une meilleure conservation de la biodiversité.

**À PROPOS** (/accueil/presentation-inpn)

**ACTUALITÉS** (/actualites/sommaire-actualites)

**CONTEXTE** (/informations/biodiversite/definition)

**PROGRAMMES** (/programme/presentation-programmes)

**DONNÉES & OUTILS** (/accueil/donnees-referentiels)

(<https://www.facebook.com/InventaireNationalPatrimoineNaturel/?fref=ts>)

([https://twitter.com/INPN\\_MNHN](https://twitter.com/INPN_MNHN))

**PARTICIPER** (/accueil/participer)

(<https://inpn.mnhn.fr/accueil/actualites/sommaire>)

(<https://inpn.mnhn.fr/contact/contacteznous>)

Citation: Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2017. *Inventaire National du Patrimoine Naturel*, Site web : <https://inpn.mnhn.fr>. Le 24 novembre 2017

[Plan du site \(/accueil/plan-du-site\)](#)

[Mentions légales \(/accueil/mentions-legales\)](#)

[Glossaire \(/informations/glossaire\)](#)

[FAQ \(/accueil/faq-foire-aux-questions\)](#)

